

AVIS D'APPELS



APPEL

DE CANDIDATURES CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE ET PRECAIRE

Publication effectuée en application des articles L.143-7-2 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue, par location, tout ou partie des biens suivants :

Commune de LA GAUDE : 62 a 04 ca - Fonget : AE-43 - (avec bâtiments).
Classification : P.L.U - Zone A - PPRi Zone rouge.

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU P.L.U STARD LE 03/12/2017 à l'adresse ci-dessous ou des compléments d'information pourront être obtenus : SAFER Provence Alpes Côte-d'Azur NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5^e Etage 66-68, Route de Grenoble CS 93294 06205 NICE Cedex 3, Tél. 04.98.78.00.06.

AVIS ADMINISTRATIFS



VILLE DANTIBES

Direction Générale Adjointe
Aménagement et Développement durable
Du territoire Direction Développement Urbain
Service Action Foncière

ARRÊTÉ

OBJET : PROCEDURE DE DESAFFECTATION/DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE PARCELLES FORMANT L'ASSISE DU PARC DE STATIONNEMENT LACAN 1 ET DU NE PARTIE DE L'AVENUE PAUL DOUMER A ANTIIBES - OUVETURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire, Député des Alpes-Maritimes,

VU le Code de la Voie Routière, notamment en ses articles L.141-3, R141-4 à 141-10 portant sur le classement et le déclassement de la voirie communale et la procédure à suivre,

VU l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques portant sur la domanialité publique de biens appartenant à une personne publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2017, décidant de recourir à la procédure de déclassement du domaine public communal d'antibes en nature de parc de stationnement sises sur le territoire de la Commune d'Antibes, cadastrées section BO 273-281-283-274-285-276-277 volume 2-276, volume 2 et 275, précédées de leur désaffectation matérielle conditionnant la sortie du domaine public,

VU la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC MARENDA LACAN, le périmètre de la ZAC MARENDA LACAN, et le programme prévisionnel envisagé dans le cadre de l'opération,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2017,

VU les pièces du dossier relatives à ce projet de déclassement,

Considérant que les parcelles cadastrées BO 273-281-283-274-285-276-277 vol 2 -276 vol 2 et 275 sises rue Fonvieille et avenue Paul Doumer, propriétés de la ville d'Antibes, Juan les Pins, délimitées par un document d'arpentage sont incluses dans le périmètre de la ZAC MARENDA LACAN,

Considérant que lesdites parcelles doivent être vendues à un aménageur en vue d'y réaliser une opération mixte d'activités, de commerces et de logements,

Considérant que lesdites parcelles ont été ouvertes à la circulation publique, et qu'elles font donc partie du domaine public et sont inaliénables sans déclassement préalable,

Considérant que lesdites parcelles, assise foncière du parking LACAN 1 et d'une partie de l'avenue Paul Doumer, sont fermées au public depuis le 18 septembre 2017, suivant constat de la police municipale,

Considérant qu'il convient de procéder au déclassement avec enquête publique du parc de stationnement LACAN 1 et d'une partie de l'avenue Paul Doumer pour mener à bien les aménagements projetés,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

AVIS ADMINISTRATIF

Restauration du droit de préemption renforcé
Par délibération n°23.2017/83 du 26 octobre 2017, le conseil municipal de la commune de la Roquette-sur-Siagne a retiré la délibération du 16 juin 2017 instaurant le DPU renforcé et a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur les secteurs inscrits en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ainsi que sur les mutations énumérées dans l'article L.2111-4 du code de l'urbanisme.



APPEL

DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L.143-7-2 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Commune de FONTAINE : 5 ha 49 a 92 ca - Ambro : O-92 - Ca de maine : N-943 - Mont : O-79 - Piar : N-774 - Piar : O-50-62-88 - Vallera da meta : M-443-448-453-455 - Vallera del gra : M-588-588-590 - Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U - PPR Zone Rouge.

Commune de LA GAUDE : 62 a 04 ca

Fonget : AE-43 - (avec bâtiments) Classification dans un document d'urbanisme : P.L.U - Zone A - PPRi Zone rouge.
Commune de LANTOSQUE : 23 a 85 ca - Situol : A-86 - Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U
Commune de NICE : 79 a 08 ca environ - La Raïola : A-29
Classification dans un document d'urbanisme : P.L.U - Zones N1 - UCC

AVIS

Convention d'occupation du Domaine Public : Avis d'appel à concurrence pour l'exploitation d'une cafétéria au Lycée International de Valbonne (06560 Valbonne Sophia-Antipolis) - Cité scolaire de 2500 personnes.

Au delà de l'aspect purement commercial, il sera procédé à un examen attentif du projet éducatif en lien avec la spécificité du Campus.
Le dossier est à retirer par mail : mariejeanne.sant@ac-nice.fr ou tel 04.92.96.52.16
Date limite de dépôt des dossiers le 27/11/17 à 12h00

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS

- > Service gratuit
- > Accessible sur identification
- > Espace professionnel sécurisé
- Gérer vos publications légales ou celles de vos clients
- Publier dans les meilleurs délais
- Télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ
eurosud 04 93 18 71 49
COMMUNICATION lejales@nicematin.fr

legales pro
GUYON Non-hiain
VOS ANNONCES EN 1 CLIC



CÔTÉ JEUX :
GAGNEZ DES CADEAUX

LE LIVRE DE LA SEMAINE
" LES TROIS TALENTS
SAISON 2 LE GARDIEN DES SECRETS "
d'Emma Cavalier
avec **Hugo Roman**

« NICE-MATIN »
Président
Directeur de la publication :
Jean-Marc Pastorino
Directeur des rédactions :
Denis Carreaux
Personnes physiques ou morales
détenant au moins
10 % du capital :
S.C.I.C. Nice-Matin
et la Société
Avenir Développement
Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin
Capital 4.000.001,00 €
214, boulevard du Mercantour

SUPPLÉMENT WEEK-END N° 81

« NICE-MATIN » adhère au La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.

Abonnements :
09 69 32 63 83
6 mois .. 201 € (71)
12 mois .. 398 € (71)

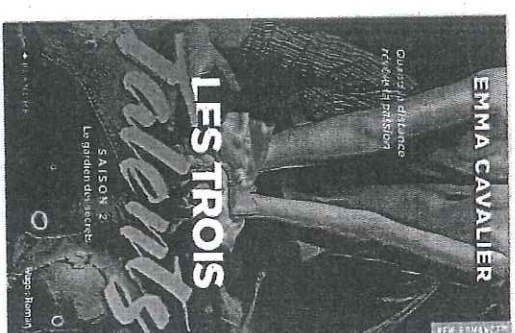
TIRAGE PRÉCÉDENT :
Groupe Nice-Matin : 115.586

Supplément Auto-moto : 4 pages

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

Aut organisé par la SAS Groupe Nice-Matin RC Nice 807 856 596 et réservé exclusivement aux abonnés Nice-Matin. La participation à ce jeu est ouverte le 17 novembre 2017. À gagner : 30 livres (soit 30 gagnants) + Les trois talents - Saison 2 Le gardien des secrets d'Emma Cavalier.

Pour participer, merci d'adresser un mail à : jeux@nicematin.fr le vendredi 17 novembre 2017 en communiquant votre numéro d'abonné, votre nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone. Le tirage au sort aura lieu le 20 novembre 2017. Les gagnants seront contactés par mail pour leur expliquer les modalités à suivre pour le retrait de leur lot le lundi 20 novembre 2017.



Keno jeu de hasard
avec **JOKE**
JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Tirages du

Midi
1 6 9 15 16 17 31 32 35 37
40 42 44 46 47 56 61 63 67 70

Multiplieur
X 3

JOKE
7 887 300

Soir
2 4 6 10 11 18 20 25 29 34
43 46 51 53 59 60 66 67 68 69

Multiplieur
X 2

JOKE
0 643 644

Plusieurs informations :
Application Fdus
3256
FDJ
51119

JOUEZ RESPONSABLEMENT
RISQUES - ENQUÊTEMENT - DÉPENDANCE... APPELÉZ LE 01 75 15 13 (appel non tarifié)